



Municipalité de L'Avenir

Rapport 2025 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de L'Avenir.

Le règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de L'Avenir a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat conclu par la municipalité ainsi que les règles de passation des contrats qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ mais, inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel. Au 31 décembre 2025, ce seuil était de 133 800 \$.

Conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal, au moins un fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance de conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

R 2025-03-057 Abat-poussière

La Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation pour l'abat-poussière. Les travaux consistaient au transport et à l'épandage d'environ 129 500 litres d'abat-poussière sur les 50 kilomètres de chemin de la municipalité. Trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres. Le contrat a été conclu avec Somavrac C.C. Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 51 670.50 \$ plus taxes.

R 2025-04-091 Matériel de rechargement

La Municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour l'achat de matériel de rechargement de la compagnie Excavation Yvon Benoît. Des travaux de rechargement ont été effectués sur différentes routes de la municipalité pour un total de 3 241.62 tonnes pour un montant de 34 847.43 \$ plus taxes.

R 2025-05-117 Pavage rue Boisjoli

La municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour le pavage de la rue Boisjoli avec la compagnie Pavage Drummond. Le coût du pavage était évalué à 59 202 \$ plus taxes. Des travaux mécanisés pour les accotements suite au pavage, évalué à 7 876 \$, devait également être fait par Pavage Drummond. Les travaux finaux, pour le pavage et les travaux mécanisés pour les accotements sont au coût de 66 874.79 \$ plus taxes.

R 2025-06-145 Rapiéçage Mécanisé

La municipalité a conclu un contrat de gré à gré afin d'effectuer du rapiéçage mécanisé sur les routes Boisvert, Poyart et Gagnon pour une quantité d'environ 300 tonnes à 159.50 \$ la tonne. Vallières Asphalte a effectué les travaux et le coût du rapiéçage final est de 45 540.88 \$ plus taxes.

R 2025-06-148 Vidange des étangs

La municipalité a conclu un contrat de gré à gré avec la compagnie MCI pour la vidange des boues des étangs pour un montant estimé à 86 938.50 \$ plus des frais de réparations s'il y a lieu. Le montant final pour la vidange est de l'ordre de 90 348.50 \$ car l'installation d'un sac géotube et d'une membrane supplémentaire fut nécessaire. Des réparations ont été effectuées pour un montant supplémentaire de 7 784.59 \$. La vidange des boues et réparations sont au coût total final de 98 133.09 \$.

R 2025-07-174 Camionnette F150

La municipalité a conclu un contrat de gré à gré pour l'achat d'une camionnette Ford F150 XLT 2023 avec Laquerre Ford Inc. Le contrat d'acquisition est au montant de 55 499 \$ plus taxes.